

## Subsides

● (1522)

La question que je veux poser au ministre est la suivante: pourrait-il nous dire quand ces réunions auront lieu et si les députés qui font partie du comité des pêches et des forêts auront le temps d'étudier et de débattre en long et en large ces problèmes frontaliers urgents? Sinon, pourrait-il nous promettre que nous aurons une séance spéciale une fois que les pourparlers seront terminés?

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député, j'ai dit que nous avons notamment consulté le président du comité et qu'à sa demande, nous avons décidé de présenter cette motion. Je ne sais pas ce qu'on a dit au comité dont parle le député, mais je conviens avec lui que c'est un comité important et que les questions de pêches et de frontières sont importantes. Toutefois, je préférerais en parler au président pour voir s'il n'y aurait pas moyen de satisfaire ce comité.

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je voulais tout simplement poser une question au vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) à propos du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Il sait que ce comité ne s'est plus réuni depuis un bon bout de temps—jusqu'à ce que j'aie recours à diverses techniques parlementaires pour que le président convoque les membres. Tant devant le comité directeur que devant le comité proprement dit, j'ai demandé une prolongation au président mais il n'y avait pas le quorum voulu et le président a dit qu'il en parlerait au président, ajoutant que le comité avait décidé que l'on n'avait pas besoin de prolongation. Je lui ai fait remarquer que le quorum n'était pas atteint et que l'on ne pouvait pas prendre de décision. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre dise si le président de ce comité a dit qu'aucune décision n'avait été prise mais que le comité jugeait qu'il était inutile d'accorder une prolongation.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas sous les yeux le texte exact du compte rendu de chaque président. C'est un de mes collaborateurs qui s'en est occupé. Je ne suis pas en mesure de dire au député ce que chaque président a demandé au juste. Tout ce que je sais, c'est que voici la motion établie à la suite de consultations et que, si la Chambre désire donner plus de temps au comité, elle peut le faire par le truchement de cette motion.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion inscrite au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen), appuyé par M. MacDonald (Cardigan). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Sur division.

(La motion est adoptée.)

[M. Crouse.]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 805, 806 et 1086. Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

M. IGOR GOUZENKO

Question n° 805—**M. Cossitt:**

Le gouvernement a-t-il eu connaissance de la déclaration publique faite par M. Igor Gouzenko et diffusée par des média le dimanche 27 novembre 1977, dans laquelle il a divulgué au gouvernement des renseignements sur neuf réseaux d'espionnage soviétique fonctionnant au Canada, et que le gouvernement a réagi en n'enquêtant que sur l'un des neuf et, dans l'affirmative, a) les renseignements de M. Gouzenko sont-ils exacts, b) quels sont tous les détails en cause, c) pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi, d) le gouvernement enquêtera-t-il sur cette déclaration et informera-t-il la Chambre de toute mesure qu'il entend prendre à cet égard?

**L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général):** 1. Oui. a) Il est vrai que M. Gouzenko prétend que plusieurs réseaux d'espionnage fonctionnent au Canada. Cependant, il est faux que la GRC n'a enquêté que sur un seul d'entre eux. b) Le gouvernement n'a pas pour principe de commenter publiquement les enquêtes particulières de police et de sécurité. Tous les renseignements relatifs au témoignage de M. Gouzenko et la documentation apportée avec lui lors de sa défection, qui pouvaient, selon le gouvernement, être divulgués, se trouvent dans le rapport de la Commission royale (27 juin 1946). c) et d) Le gouvernement est convaincu que toutes les pistes découlant des renseignements fournis par M. Gouzenko ont été suivies à fond et qu'aucune autre mesure à cet égard n'est nécessaire.

LE JOURNAL DE MACKENZIE KING

Question n° 806—**M. Cossitt:**

Certaines pages ou parties du journal de M. Mackenzie King, consacrées à l'affaire Igor Gouzenko, manquent-elles dans les dossiers des Archives publiques et, dans l'affirmative, a) quelles sont les pages ou parties en cause, b) quand le gouvernement s'est-il aperçu de cette disparition, c) quelqu'un appartenant aux services gouvernementaux, ou y ayant appartenu, a-t-il eu connaissance du contenu des pages ou parties qui manquent, d) le gouvernement a-t-il pris des mesures pour enquêter sur tous les aspects de la situation, et plus précisément pour découvrir ce qu'il est advenu des pages ou parties qui manquent et, (i) dans l'affirmative, quels en sont les résultats (ii) dans la négative, pourquoi?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Les Archives publiques du Canada me transmettent les renseignements suivants: Oui, il manque certaines pages ou sections dans le journal de Mackenzie King conservé aux Archives publiques. a) Ces pages ou parties couvrent la période allant du 10 novembre au 31 décembre 1945. b) Ce sont les exécuteurs littéraires qui en ont constaté la disparition lorsqu'ils ont réuni le journal après la mort de M. King, en 1950; ils en ont alors informé les Archives publiques. c) Pas à notre connaissance. d) Les exécuteurs littéraires et le personnel des Archives publiques ont entrepris des recherches approfondies dès qu'on a constaté cette disparition.